CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

Séance du 7 avril 2022
DELIBERATION N°2022-20

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION « ESPACES PROTÉGÉS » DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

Le Conseil national de la protection de la nature,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 332-1 et L. 332-2, R. 332-1 et R. 332-9;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 134-2 et R. 134-20 et suivants ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R. 133-4 à R. 133-14 ;

Vu l'arrêté du 30 octobre 2018 portant approbation du règlement intérieur du Conseil national de la protection de la nature ;

Vu l'arrêté du 27 mars 2022 portant nomination au Conseil national de la protection de la nature ;

Sur proposition de la commission « espaces protégés »,

Après avoir procédé à l'élection du président,

Décide :

Article unique

Est élu président de la commission « espaces protégés » :

Philippe BILLET

Le président du Conseil national de la protection de la nature

Loïc MARION